DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN Tél 04 50 27 50 77 Fax 04 50 27 54 10

e-mail: accueil@bouchet-mont-charvin.fr

ARRETE DU MAIRE ARR_382023

Le Maire du BOUCHET MONT-CHARVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 à L2215-4;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R417-1, R417-4 et R417-10;

Vu le décret n°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée de stationnement dans les agglomérations et les textes pris pour son application;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser la circulation et le stationnement des véhicules du public à l'occasion du Bal des Pompiers qui aura lieu le mardi 15 Août 2023, au chef-lieu du Bouchet Mont-Charvin ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: La circulation s'effectuera sur une seule voie de circulation du mardi 15 août 8h au mercredi 16 août 2023 18h;

<u>Article 2</u>: La circulation sera assurée par alternat grâce à la mise en place de feux tricolores du mardi 15 août 8h au mercredi 16 août 2023 18h;

<u>Article 3</u>: Une signalisation appropriée sera mise en place par les services municipaux et l'association organisatrice;

Article 4 : Copie de cet arrêté sera adressée à :

- Commandant de brigade de Gendarmerie de Thônes;
- Monsieur le Chef du Centre d'Exploitation des Routes Départementales à
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours.

Et affiché aux endroits habituels ainsi que sur les barrières de signalisation qui seront mises en place.

Fait au Bouchet Mont-Charvin, Le 28 juillet 2023. Le Maire,

Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 28/07/2023 Le Maire,

Franck PACCARD.